

(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction - DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction :

SPIT EPOMAX

Cheville à scellement de type "à injection" avec tige d'ancrage diamètres M8, M10, M12, M16, M20, M24, et M30 ou douille taraudée diamètres M8, M10, M12, M16 et M20 pour fixation dans le béton non fissuré

Catégorie d'utilisation :

ETAG 001 - partie 1 et 5

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Voir le détail des conditions dans le chapitre 1.2 de l'ATE

mis sur le marché de la zone économique européenne par :

Société SPIT

Route de Lyon
26501 BOURG-LES-VALENCE CEDEX
FRANCE

et fabriqué dans l'usine :

Société SPIT - Route de Lyon - 26501 BOURG-LES-VALENCE CEDEX - FRANCE

est soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé les essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité et les caractéristiques du produit décrites dans la spécification technique de référence :

"Agrément Technique Européen ETA-05/0111 valide du 05 juin 2012 au 05 juin 2017"

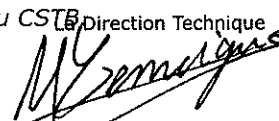
sont appliquées et que le produit satisfait toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de conformité du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 23 mai 2007. Il a été modifié le 28 juin 2012 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 05 juin 2017.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB Direction Technique

Délivré à Champs sur Marne, le 28 juin 2012


Yannick LEMOIGNE